



jour de repos supprimé et remplacer par un jour férié

Par **adunafel**, le **17/04/2011** à **17:52**

bonjour,

je suis salariée à temps plein dans un magasin de vêtements appartenant à une grande enseigne national

mon jour de repos hebdomadaire est le mardi

je ne suis pas volontaire pour travailler le lundi de pâques

est ce normal que mon jour de repos est été remplacé par le lundi de pâques?merci d'avance aux réponses que vous pourrez m apporter

Par **P.M.**, le **17/04/2011** à **18:16**

Bonjour,

Si le jour de repos hebdomadaire est habituellement le mardi, en dehors des dispositions éventuelles à la Convention Collective applicable, à mon sens, l'employeur n'exécute pas le contrat de travail de bonne foi en le transférant exceptionnellement au lundi sous le seul prétexte qu'il s'agit d'un jour férié...